



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIERES  
Séance du 13 janvier 2022**

Le treize janvier deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit et en visioconférence, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 7 janvier 2022

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 16

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mr Pascal BOUTON, Mme Françoise MÉNARD, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, Mme Linda GABORIEAU, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Sylvie CHATELLIER, Mr Sébastien BESSON, Mr Rodolphe BORRÉ, Mme Servane CHESNEAU, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mr Johann GEORGES, Mme Magalie RAVELEAU DUAUT, Mme Emilie BOUTSIU

Absents excusés : Mr Pascal LAURENT, Mr Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mr Stéphane ENTÈME), Mme Gwladys BRANGER

Absent : Mr Afif BELHAMITI

Secrétaire de séance: Mme Hélène QUÉMÉRÉ

**2022-01-13-002 - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE SÉCURISATION DES ABORDS DE LA NOUVELLE ÉCOLE PUBLIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR**

Considérant ce qui suit :

La commune de Monnières a confié au bureau d'études 2LM la maîtrise d'œuvre relative au projet d'aménagement et de sécurisation des abords de la nouvelle école publique. Dans le cadre des missions confiées, le bureau d'études 2LM a rédigé le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) relatif à ces travaux.

Les travaux concernent :

- le dégagement des emprises,
- les terrassements,
- les travaux d'assainissement eaux pluviales,
- les travaux de chaussée et trottoir,
- les signalisations horizontales et verticales,
- les espaces verts et mobilier urbain

Le projet prévoit une tranche ferme et deux tranches optionnelles :

- Tranche ferme : Travaux d'aménagement aux abords de l'école et de la rue André GIRAUD jusqu'au lotissement du Pampre d'Or
- Tranche Optionnelle 01 : Création du cheminement piéton vers la mairie le long de la voie de circulation
- Tranche optionnelle 02 : Palette de retournement et stationnement au niveau de la salle de sport



Ce projet entrant dans le cadre d'une opération liée à des équipements scolaires, la commune de Monnières peut bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 50% maximum d'un montant plafond de dépenses subventionnable de 1 000 000 € HT.

Le plan prévisionnel de financement de ce projet est le suivant :

Poste de dépenses	Montant prévisionnel des dépenses de la Commune	Montant de la subvention sollicitée au titre de la <del>DSH</del> DETR
Maîtrise d'oeuvre	8 300 €	
Aménagement d'un bassin	29 038,50 €	
Travaux d'aménagement	245 724,50 €	
<b>Total</b>	<b>283 063 €</b>	<b>141 531,50 €</b>
<b>Taux d'intervention</b>	<b>50%</b>	<b>50%</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter une subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les mesures afférentes à l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Registre certifié conforme,  
Le Maire,  
Benoît COUTEAU

Certifié exécutoire compte tenu de  
La transmission en Préfecture le 24/01/2022  
L'accusé de réception reçu le 24/01/2022  
Identifiant 044-214401002-20220113-  
2022\_01\_13\_002-DE  
de l'affichage en mairie le 25/01/2022  
Le Maire,